

## Annexe 7

### BORDEREAU D'ENVOI à l'usage des collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes" Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires

(Bordereau à envoyer ou déposer, un par budget, en deux exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

#### Collectivité :

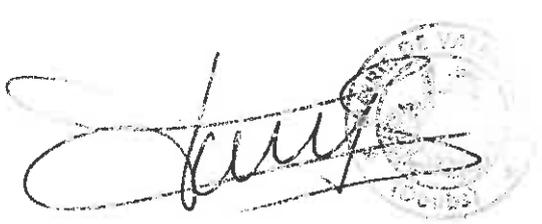
- Nom (et n° INSEE) :
- Adresse :
- Tel :  Courriel :

#### Document budgétaire concerné (cocher) :

- Budget principal
  Budget CCAS/CIAS  
 Budget annexe (préciser quel budget) :

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre en préfecture ou sous-préfecture	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b> <i>(CA transmis au plus tard 15 jours après le 30 juin, délai limite d'approbation – art L1612-13 du CGCI)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	1	• La maquette du compte administratif (joindre les <u>annexes obligatoires</u> , listées page 13)
<input checked="" type="checkbox"/>	1	• L'extrait du compte de gestion, sous Hélios : <b>uniquement</b> les états II-1 "Résultat budgétaire de l'exercice" et II-2 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes"
<input type="checkbox"/>	1	• L'état détaillé des <b>RAR en dépenses et en recettes</b> signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
<input checked="" type="checkbox"/>	2	• La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le CA
<input checked="" type="checkbox"/>	2	• La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le compte de gestion

**Rappel** : La maquette budgétaire du compte administratif est transmise en un seul exemplaire et les délibérations en deux exemplaires.

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, <i>ayer les mentions inutiles</i> ), sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du compte administratif en préfecture, ou sous-préfecture
<u>Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité</u>  	<u>Cachet d'arrivée</u> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <b>SOUS-PREFECTURE</b>   <b>24 MAI 2019</b>   <b>MONTBELIARD</b> </div>



**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES TALES**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE VALENTIGNEY**

Numéro SIRET : 212 505 804 00220

POSTE COMPTABLE D'AUDINCOURT

M 14

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**Voté par nature**

**Année 2018**

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)  
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

Pages			Jointes	Sans objet
	<b>I. Informations générales</b>			
p.3	B - Modalités de vote du budget			
	<b>II. Présentation générale du budget</b>			
p.4	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser			
p.5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres			
p.6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
p.7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
p.8	B2 - Balance générale du budget - Recettes			
	<b>III. Vote du budget</b>			
p.9/10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses			
p.11/12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes			
p.13/14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
p.15/16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
	<b>IV. Annexes</b>			
	<b>A - Eléments du bilan</b>			
	A1 - Présentation croisée par fonction			X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement			X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement			X
p.17	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X		
p.18 à 20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X		
p.21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X		
p.22	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X		
p.23/24	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X		
p.25	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X		
p.26	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renegociés au cours de l'année N	X		
p.27	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X		
p.28	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X		
p.29	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X		
	A4 - Etat des provisions			X
	A5 - Etalement des provisions			X
p.30	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X		
p.31	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X		
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement			X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement			X
	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement			X
	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement			X
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement			X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement			X
	A8 - Etat des charges transférées			X
p.32	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X		
	A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées			X
	A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties			X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions			X
	A10.4 - Variation des patrimoines (article L 300-5 du Code de l'Urbanisme) - Entrées			X
	A10.5 - Variation des patrimoines (article L 300-5 du Code de l'Urbanisme) - Sorties			X
	A11 - Etat des travaux en régie			X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale			X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement			X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement			X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail			X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé			X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés			X
	B1.6 - Etat des engagements reçus			X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions			X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale			X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.33 à 35	C1.1 - Etat du personnel	X		
	C1.2 - Actions de formation des élus			X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier			X
p.36	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X		
p.36	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X		
p.36	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X		
p.36	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X		
p.37	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X		
	C3.6 - Identification des flux croisés			X
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes			2/38
p.38	D2 - Arrêté et signatures	X		X

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE (1)**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau **DU CHAPITRE** pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau **DU CHAPITRE** pour la section d'investissement.
  - **SANS** les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
  - **SANS** Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
[...]

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :

- **BUDGETAIRES** (délibération n°2013-114 du 18 octobre 2013)

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(4) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n°..... du .....).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 0,00
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 0,00	J 34 291,35

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 0,00	=G+H+I+J 34 291,35
-----------------------------------	------------------	-----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 0,00	=G+I+K 0,00
	Section d'investissement	=B+D+F 0,00	=H+J+L 34 291,35
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 0,00	=G+H+I+J+K+L 34 291,35

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>						<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>						<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	34 281,35	0,00	0,00	0,00	34 281,35
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>34 291,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 291,35</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>34 291,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 291,35</b>

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	235 938,00	0,00			235 938,00
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (2)	10,00	0,00			10,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>235 948,00</b>	<b>0,00</b>			<b>235 948,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>270 239,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 239,35</b>
--------------	--	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				
---	--	----------	--	--	--	--

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	270 229,35	0,00			270 229,35
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonct (2)	10,00	0,00			10,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>270 239,35</b>	<b>0,00</b>			<b>270 239,35</b>

<b>TOTAL</b>		<b>270 239,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 239,35</b>
--------------	--	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				
--	--	----------	--	--	--	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	270 229,35	0,00		270 229,35
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	270 229,35	0,00		270 229,35
<b>TOTAL</b>		<b>270 229,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 229,35</b>
Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (1)</i>	235 938,00	0,00		235 938,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	235 938,00	0,00		235 938,00
<b>TOTAL</b>		<b>235 938,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>235 938,00</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 34 291,35			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis ( y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Pour information <b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>
--	--	--	--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Pour information <b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>
--	--	--	--	-------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis ( y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	0,00	0,00	0,00

	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00
--	--	--	--	------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	0,00	0,00	0,00

	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			34 291,35
--	---	--	--	-----------

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	34 281,35	0,00	0,00	0,00	34 281,35
6015	Terrains à aménager	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	29 281,35	0,00	0,00	0,00	29 281,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>34 291,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 291,35</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Pour les comptes 62... : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>34 291,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 291,35</b>

042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	235 938,00	0,00			235 938,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	235 938,00	0,00			235 938,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>235 938,00</b>	<b>0,00</b>			<b>235 938,00</b>

043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	10,00	0,00			10,00
608	Fr. Acc. sur Terr. en cours d'Am.	10,00	0,00			10,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>235 948,00</b>	<b>0,00</b>			<b>235 948,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>270 239,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 239,35</b>
---	--	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;  
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040;  
(5) Pour les comptes 67...; dont 675 et 676;  
(6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	<i>Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)</i>	270 229,35	0,00			270 229,35
71355	<i>Var. des Sto. de Terr. Am.</i>	270 229,35	0,00			270 229,35
043	<i>Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)</i>	10,00	0,00			10,00
608	<i>Fr. Acc. sur Terr. en cours d'Am.</i>	0,00	0,00			0,00
791	<i>Transferts de Ch. de Fonct.</i>	10,00	0,00			10,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>270 239,35</b>	<b>0,00</b>			<b>270 239,35</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>270 239,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 239,35</b>
--	--	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)				
		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'opération pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--	-------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>	270 229,35	0,00		270 229,35
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	0,00	0,00		0,00
	<i>Charges transférées (6)</i>	270 229,35	0,00		270 229,35
3555	<i>Terrains aménagés</i>	270 229,35	0,00		270 229,35
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		270 229,35	0,00		270 229,35

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)</b>	270 229,35	0,00	0,00	270 229,35
--	------------	------	------	------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
<b>Total des recettes d'opération pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</i>	235 938,00	0,00		235 938,00
3555	<i>Terrains aménagés</i>	235 938,00	0,00		235 938,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>235 938,00</b>	<b>0,00</b>		<b>235 938,00</b>
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>235 938,00</b>	<b>0,00</b>		<b>235 938,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>235 938,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>235 938,00</b>

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	34 291,35
--	-----------

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE  
 DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature  (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montants des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV -- ANNEXES

IV  
A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remlts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remlt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros														
...														
...														
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														
...														





IV - ANNEXES

IV  
A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange(C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart i

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV – ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retracce le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV A2.5
--	------------

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits C/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668				
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
...										
Taux variable (total)						0,00	0,00			
...										
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
...										
Total						0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>		<b>A2.6</b>

**A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		ICNE de l'exercice		
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)		Intérêts (13)	Capital
Totales des dépenses au c/166																
Refinancement de dette (3)																
...																
...																
...																
Totales des recettes au c/166																
Refinancement de dette (4)																
...																
...																
...																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts é-v-rtuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 663.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		IV
		A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Taux actuar. (4)	Index (4)	Taux actuar. (3)	Taux actuar. (4)	Contrat renégocié (5)	Contrat initial (5)	Contrat renégocié			Contrat initial	Intérêts	Capital
<b>Total</b>																		
																0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date de vote du budget pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement constant; P pour amortissement progressif; F pour in fine; X pour autres.  
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle; T : trimestrielle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; X : autres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.8</b>

**A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 663.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 – AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Prêt de la Ville de Valentigney Avance versée en 2013	420 228,43 €	150 000,00 €	270 228,43 €

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	0,00	0,00	34 291,35	0,00	34 291,35

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	0,00
Ressources propres disponibles IV	34 291,35
Solde V = IV - II(3)	34 291,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A9</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	

N° opération :	Intitulé de l'opération :				Date de la délibération : .../.../...	
	Cumul des réalisations avant l' exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		OP. à annuler
<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

CI.1

CI - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIVES POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>				0			0
Directeur général des services				0			0
Directeur général adjoint des services				0			0
Directeur général des services techniques				0			0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53				0			0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>				0			0
				0			0
				0			0
<b>TECHNIQUE (c)</b>				0			0
				0			0
				0			0
<b>SOCIALE (d)</b>				0			0
				0			0
				0			0
<b>MEDICO-SOCIALE (e)</b>				0			0
				0			0
				0			0
<b>MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>				0			0
				0			0
				0			0
<b>SPORTIVE (g)</b>				0			0
				0			0
				0			0
<b>CULTURELLE (h)</b>				0			0
				0			0
				0			0
<b>ANIMATION (i)</b>				0			0
				0			0
				0			0

IV - ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

IV

CL.I

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENT TITULAIRES	AGENT NON TITULAIRES	TOTAL
POLICE MUNICIPALE (i)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)				0			0
				0			0
				0			0
				0			0
<b>TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>				<b>0</b>			<b>0</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB95001.02C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>CI.1</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à

l'établissement

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 71 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats

aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un

contrat à durée

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE  
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.....	.....		
CE					
Régies personnalisées					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie		.....	.....		
Lotissement					
Service social et médico-social					

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)
...		.....	.....	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	8 244 696,08	6 010 776,15	1 820 223,00	413 696,93
RECETTES	8 244 696,08	5 414 032,28	1 966 020,00	864 643,80
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	14 403 804,89	12 918 535,89	0,00	1 485 269,00
RECETTES	14 403 804,89	14 472 203,76	0,00	-68 398,87

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	270 229,35	0,00	0,00	270 229,35
RECETTES	270 229,35	34 291,35	0,00	235 938,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	270 239,35	0,00	0,00	270 239,35
RECETTES	270 239,35	0,00	0,00	270 239,35

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	8 514 925,43	6 010 776,15	1 820 223,00	683 926,28
RECETTES	8 514 925,43	5 448 323,63	1 966 020,00	1 100 581,80
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	14 674 044,24	12 918 535,89	0,00	1 755 508,35
RECETTES	14 674 044,24	14 472 203,76	0,00	201 840,48
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	23 188 969,67	18 929 312,04	1 820 223,00	2 439 434,63
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	23 188 969,67	19 920 527,39	1 966 020,00	1 302 422,28

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice 33  
 Nombre de membres présents ..... 26 .....  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 31 .....  
**VOTES :**  
 Pour 31  
 Contre -  
 Abstentions -

Date de convocation : 15.05.2019

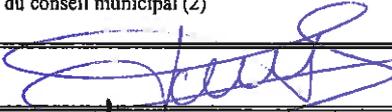
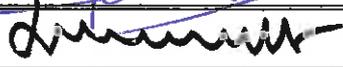
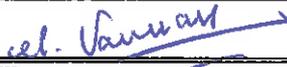
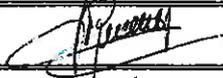
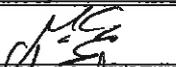
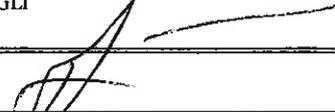
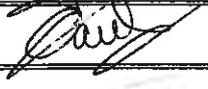
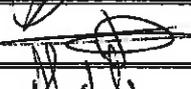
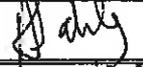
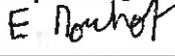
Présenté par Monsieur le Maire (1),  
 A Valentigney, le 22 mai 2019  
 Le Maire (1),




Philippe GAUTIER

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session .....  
 A VALENTIGNEY, le 22 mai 2019

Les membres du conseil municipal (2)

Philippe GAUTIER 	Julia SCHNELLER
Lise VURPILLOT 	Christian PELISSIER 
Annie PERRIN 	Oktay OKTEM
Hicham BOURBIZA 	Marie VOURRON 
Georges ROVIGO 	Christian PERTUISET 
Vincent COMOR 	Pierre MOSSINA 
Bernard COQU 	Claude-Françoise SAUMIER 
Denis NEDEZ 	Elsa JACOULET
Claude STIQUEL 	Irène LARCHE 
Elisabeth COQU 	Bernard BORNAQUE 
Sylvie DELAHAYE 	Hervé ROMAIN 
Abdelaziz MERABET Absent	Jean-Louis RENGGLI
Anne-Lise KOHLER 	Gérard PAYOT 
Stéphanie GAUTIER 	Gaëlle PAREDI 
Caroline FIEUX	Anne SAHLER 
Michael POURCHOT Absent	Eric MOUHOT 
Florian SCHILDKNECHT 	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le ...../...../.....

A Valentigney, le 22/05/2019

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;  
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.